



La ligne éditoriale du blog refedd.org 2016-2017

REFEDD

RÉseau Français des Étudiants pour le
Développement Durable

1. Les objectifs

- Informer sur les actualités du REFEDD et de ses associations membres ;
- Faire connaître le réseau et ses partenaires à des internautes intéressés par la thématique du Développement Durable dans l'enseignement supérieur mais non-membres du REFEDD ;
- Faire connaître le réseau à des internautes intéressés par les thématiques en lien avec le Développement Durable et qui souhaitent avoir des renseignements sur un sujet particulier.
- Communiquer, de façon plus large, sur des projets et initiatives extérieures en lien avec les thématiques du Développement Durable, de l'ESS, de l'engagement citoyen etc. et qui font appel à l'actualité plus générale que celle de l'enseignement supérieur.

2. Le contenu

- L'actualité du REFEDD : présentation des projets de l'année en cours, les bilans des événements organisés par le réseau (ou ceux auxquels il participe), les retours de CA etc. ;
- L'actualité des associations membres : présentation de chaque nouvelle association qui rejoint le réseau, événements (notables) organisée par les associations
- L'actualité du REFEDD et de ses partenaires (lorsqu'un projet est réalisé en commun avec une autre structure)
- Les projets et initiatives DD dans l'enseignement supérieur ;
- Les articles en lien avec l'insertion professionnelle : interviews d'anciens membres du réseau "Que sont-ils devenus ?", portraits de professionnels des métiers du DD et de l'ESS etc.
- Les projets et initiatives DD plus généraux.

Important, le REFEDD est une association étudiante apaisane. Le contenu du blog l'est donc également.

3. Les cibles

Le contenu des articles doit être adapté à un public aussi large que possible, c'est-à-dire :

- les étudiant.e.s membres du réseau,

- les étudiant.e.s non membres mais qui s'intéressent à la thématique du Développement Durable,
- ou simplement les personnes souhaitant s'informer sur les thématiques citées précédemment, qu'ils soient étudiant.e.s ou non.

En conséquence, les articles doivent être suffisamment abordables et simples à lire afin de permettre à une assez large communauté de pouvoir s'informer facilement sur nos actions et celles de nos partenaires.

4. Le rôle de l'équipe de travail du REFEDD

Tous les articles proposés à la publication doivent être validés au-préalable par l'équipe de travail. C'est aussi elle qui se charge de l'entière mise en ligne du contenu : textes, photos et vidéos.

5. Réglementation pour la publication des articles sur le blog

Toute personne peut soumettre un article pour le blog. L'équipe de travail est responsable de la validation des articles et de leur publication :

- Aucun article n'est publié sans avoir été approuvé par l'équipe de travail.
- Le fait de soumettre un article ne garantit forcément pas sa publication. Si l'article n'est pas publié, l'équipe de travail doit informer le ou les auteur.e.s des raisons qui ont motivé ce refus.
- Si des modifications doivent être apportées à l'article, l'équipe de travail en formule la demande auprès de son auteur.e.
- La publication des articles se fait uniquement sur le blog. Les liens des articles seront relayés sur les médias sociaux du REFEDD (Twitter, Facebook).
- De façon générale, le contenu publié l'est sans limite de temps. Cependant, l'équipe de travail peut retirer à tout moment le contenu présent sur le blog si elle le juge nécessaire (contenu obsolète par exemple)
- Les rédacteur.trices des articles doivent être en conformité avec les règles des droits d'auteurs lorsqu'ils ajoutent du contenu qui ne leur appartient pas (photos, vidéos etc.)
- La publication des articles se fait sous le nom de leurs auteur.e.s respectif.ve.s.

Vous souhaitez écrire un article sur le blog du REFEDD ? Contactez [Cassandra Charrier à communication@refedd.org](mailto:Cassandra.ChARRIER@refedd.org)